



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales
au développement durable en Asie et dans le Pacifique

5-10 février 2007
Kuala Lumpur

Réunion préparatoire de hauts responsables
5-7 février 2007

PROJET DE DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

(Point 7 de l'ordre du jour provisoire)

Note du secrétariat

HISTORIQUE

1. La Commission, à sa soixantième session, tenue à Shanghai du 22 au 28 avril 2004, est convenue que la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique se tiendrait en 2007. Elle a recommandé que le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable (PRORESPACE) soit encore renforcé pour aider ses membres et membres associés à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que les autres objectifs de développement convenus au niveau international, en particulier ceux fixés par le Sommet mondial sur la société de l'information. Les membres et membres associés de la CESAP ont renouvelé leur engagement de faire le nécessaire pour atteindre les objectifs du Sommet mondial sur la société de l'information, et promouvoir la coopération régionale et une intégration effective entre les applications des technologies de l'information et de la communication par satellite et les autres technologies de l'information pour disposer de l'information nécessaire à la planification et à la gestion du développement économique et social et à l'amélioration de la qualité de la vie.

2. La Commission, à sa soixante-deuxième session, tenue à Jakarta du 6 au 12 avril 2006, a remercié le Gouvernement malaisien pour son offre d'accueillir en février 2007 la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique. Elle a recommandé la poursuite du PRORESPACE et demandé au secrétariat de veiller, en préparant la Conférence, à harmoniser l'action menée au titre du Programme avec les résultats du Sommet sur la société de l'information, du Sommet pour le développement durable et de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes. Elle a également prié le secrétariat de continuer à préparer la Conférence ministérielle, qui était un mécanisme important pour le suivi au niveau régional du Sommet mondial sur la société de l'information.

3. Les principaux documents issus de la Conférence ministérielle seront une stratégie et un plan d'action sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, ainsi qu'une déclaration ministérielle qui contiendra des décisions de politique générale et entérinera la stratégie et le plan d'action. La stratégie et le plan d'action serviront de cadre régional pour la mise en œuvre du futur programme régional de coopération et recommanderont des actions à mettre en œuvre aux niveaux national et régional au cours des cinq prochaines années (2008-2013).

4. Au titre des préparatifs de la Conférence ministérielle, un premier projet de déclaration ministérielle a été communiquée au Comité consultatif intergouvernemental sur le PRORESPACE à sa douzième session, qui s'est tenue parallèlement à la réunion d'experts de haut niveau préparatoire à la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, à Daejeon (République de Corée), du 17 au 19 octobre 2006.

5. Ce projet de déclaration qui tient compte des observations formulées par les membres à l'occasion de la réunion du Comité consultatif intergouvernemental et de la réunion d'experts de haut niveau ainsi que des consultations informelles avec les membres concernés, a été présenté au Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (CCRP) à sa trois cent septième session, tenue à Bangkok le 8 décembre 2006. Le CCRP s'est félicité des préparatifs de la Conférence ministérielle.

6. Le projet de déclaration ministérielle annexé au présent document sera soumis à la Réunion préparatoire de hauts responsables pour discussion et finalisation. La version définitive du texte, qui comportera des décisions de politique générale et entérinera la stratégie et le plan d'action concernant les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, sera soumise au segment ministériel pour examen et adoption.

PROJET DE DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

Nous, membres et membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, réunis pour la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, tenue à Kuala Lumpur du 5 au 10 février 2007,

Rappelant que la première Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, tenue à Beijing en 1994, a constitué une étape importante de la promotion du développement des techniques spatiales et de leurs applications dans la région de l'Asie et du Pacifique,

Rappelant également que la deuxième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, tenue à New Delhi en 1999, a également été un jalon important dans la promotion des mécanismes de coopération régionaux et des applications opérationnelles des techniques spatiales au développement socioéconomique de la région de l'Asie et du Pacifique,

Reconnaissant que le lancement et la mise en œuvre du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique ont eu un impact considérable sur le renforcement des capacités nationales, en contribuant à améliorer le réseautage et la coopération entre les membres, à renforcer les capacités nationales et à faire de l'Asie et du Pacifique une des régions où le développement des techniques spatiales et de leurs applications est le plus rapide,

Nous inspirant des décisions, recommandations et résolutions de divers organismes des Nations Unies et d'autres instances concernant l'application et l'utilisation des techniques spatiales au profit de l'humanité, en particulier:

a) La Déclaration du Millénaire¹, par laquelle les chefs d'État et de gouvernement ont décidé de faire en sorte que les bienfaits des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, profitent à tous;

b) Le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable², dans lequel les [chefs d'État et de gouvernement] ont mis l'accent sur l'importance des liens entre pauvreté, environnement et utilisation des ressources naturelles, et identifié les satellites d'observation de la Terre et la cartographie mondiale comme des outils indispensables pour progresser dans ces domaines;

¹ Résolution 55/2 de l'Assemblée générale en date du 8 septembre 2000.

² *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, n° de vente E.03.II.A.1 et rectificatif), chapitre I, résolution 2, annexe.

c) Le Plan d'action de Genève³, adopté lors de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, tenue à Genève en décembre 2003, et l'Agenda de Tunis⁴ pour la société de l'information, adopté lors de la deuxième phase du Sommet, tenue à Tunis en novembre 2005, qui reconnaissent le lien intrinsèque entre la prévention des catastrophes, le développement durable et l'élimination de la pauvreté et soulignent le rôle important des outils fournis par les technologies de l'information et de la communication pour traiter ces problèmes;

d) Le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes⁵, adopté à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, tenue à Kobé (Japon), du 18 au 22 janvier 2005, dans lequel la Conférence a recommandé l'utilisation des techniques spatiales pour renforcer la capacité de résilience face aux catastrophes;

e) Les recommandations adoptées par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à sa soixantième session, tenue à Shanghai (Chine) en avril 2004, concernant la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable, et à sa soixante-deuxième session, tenue à Jakarta en avril 2006, sur la poursuite du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable et l'harmonisation de l'action menée au titre de ce programme avec les objectifs du Sommet mondial sur la société de l'information, du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes;

f) La Déclaration de Shanghai⁶, dans laquelle les membres et membres associés se sont engagés à prendre des mesures pour atteindre les objectifs du Sommet mondial sur la société de l'information et à promouvoir la coopération régionale et une intégration effective des applications des technologies de l'information et de la communication par satellite pour disposer de l'information nécessaire à la planification et à la gestion du développement économique et social et à l'amélioration de la qualité de la vie;

g) La résolution 62/5 de la Commission, en date du 12 avril 2006, relative à la construction de la société de l'information de l'Asie et du Pacifique, dans laquelle la Commission a réaffirmé l'engagement pris au niveau régional d'œuvrer pour la réalisation des objectifs fixés au Sommet mondial sur la société de l'information et de promouvoir la coopération régionale et l'intégration effective des applications des technologies de l'information et de la communication par satellite aux autres technologies de l'information aux fins du développement durable, de continuer à préparer la troisième Conférence ministérielle, qui est un mécanisme important pour le suivi au niveau régional du Sommet mondial sur la société de l'information;

³ A/C.2/59/3, annexe, chapitre I, section B.

⁴ A/60/687, chapitre I, section B.

⁵ A/CONF.206/6 et Corr.1, chapitre I, résolution 2.

⁶ Résolution 60/1 de la Commission, en date du 28 avril 2004.

Prenant note de la convergence de plus en plus rapide des technologies et du rôle sans cesse croissant des technologies de l'information et de la communication dans le développement et l'expansion des applications des techniques spatiales, et des nouvelles possibilités d'utiliser de façon plus intégrée les technologies de l'information et de la communication ainsi que les techniques spatiales comme outils pour des applications opérationnelles dans certains domaines du développement socioéconomique,

Reconnaissant les besoins particuliers et les spécificités des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des pays insulaires du Pacifique, quant à leur capacité d'utiliser les technologies spatiales de l'information et de la communication pour réduire la pauvreté et améliorer la qualité de la vie grâce à l'accès à des communications et à une gestion des ressources plus efficaces,

Prenant note de la demande croissante de coopération multilatérale pour la gestion des catastrophes en Asie et dans le Pacifique, et du fait que les applications des techniques spatiales peuvent jouer un rôle encore plus grand dans l'action menée en matière de gestion des catastrophes dans cette région fréquemment victime de catastrophes naturelles,

Nous rendant compte de la nécessité urgente de promouvoir les divers mécanismes de coopération régionale concernant la mise en œuvre des applications des techniques spatiales aux fins de la gestion des catastrophes,

Convenant de la nécessité d'harmoniser les activités relevant du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable avec d'autres grandes initiatives régionales et internationales, en particulier le Système mondial des systèmes d'observation de la Terre pour une meilleure compréhension du système terrestre, et de renforcer les capacités en matière d'élaboration des politiques et de prise de décision,

Affirmons par la présente déclaration que nous:

1. *Soulignons* le rôle essentiel des technologies spatiales de l'information et de la communication susceptibles de contribuer largement à la réduction de la pauvreté, à la prévention des catastrophes, à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, au téléenseignement et à la télésanté par le renforcement de la connectivité;

2. *Convenons* de dynamiser les mécanismes de coopération régionale en matière d'applications des techniques spatiales issus de la phase II du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable, et de créer des réseaux thématiques, de sorte qu'ils soient pertinents, efficaces et efficients compte tenu des spécificités des membres et que les pays de la région en recueillent équitablement les avantages;

3. *Partageons* une vision de la coopération régionale visant à exploiter le potentiel des applications des technologies spatiales de l'information et de la communication et à s'attaquer à un grand nombre des problèmes qui se posent à la région de l'Asie et du Pacifique, avec pour objectif de réduire la pauvreté et d'améliorer la qualité de la vie;

4. *Adoptons* la Stratégie et le Plan d'action pour les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique en vue d'étendre la coopération régionale en matière de techniques spatiales de l'information et de la communication au service du développement dans le cadre du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable;

5. *Déclarons* poursuivre l'application du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, qui porte sur un programme ciblé et déterminé par la demande, afin d'optimiser les ressources de la région par la coopération et en conformité avec les objectifs du Millénaire pour le développement et les résultats du Sommet mondial sur la société de l'information⁷, du Sommet pour le développement durable⁸ et de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes⁹;

6. *Nous engageons* à participer activement au Programme régional pour les applications spatiales avec pour objectif général de réduire la pauvreté et de créer de la richesse dans la région, en mettant l'accent sur des programmes thématiques concernant la prévention des catastrophes naturelles, la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, et le renforcement de la connectivité en matière de téléenseignement et de télésanté;

7. *Prions instamment* les gouvernements, les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les institutions financières régionales et les organisations internationales ainsi que le secteur privé de fournir des ressources techniques et financières pour appuyer la mise en œuvre des recommandations de la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique;

8. *Prions* le Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique d'organiser, à une date appropriée qui sera fixée en fonction de l'évolution de la situation dans la région, une quatrième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales en Asie et dans le Pacifique afin d'examiner les progrès accomplis au cours de la troisième phase du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable et grâce aux efforts de développement menés au titre de la Stratégie et du Plan d'action ici adoptés.

- - - - -

⁷ A/C.2/59/3, annexe et A/60/687.

⁸ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, n° de vente E.03.II.A.1 et rectificatif), chapitre I, résolutions 1 et 2.

⁹ A/CONF.206/6 et Corr.1, chapitre I, résolutions 1 et 2.